



Envoyé en préfecture le 24/05/2022  
Reçu en préfecture le 24/05/2022  
Affiché le **24 MAI 2022**  
ID : 085-200023778-20220519-DL\_2022\_04\_02-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"**

**Séance du 19 mai 2022**

République Française

Département  
de la Vendée

Canton de  
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-  
CROIX-DE-VIE  
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant  
CS 63669  
85 806 Saint Gilles Croix  
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :  
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION  
n° 2022 - 04 - 02

L'an deux mille vingt-deux, le 19 mai, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Conseillers communautaires présents :** André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAudeau, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

**Conseillers communautaires absents et excusés :** Céline DELOMME, Thierry BIRON, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Christine BERNARD, Dominique SIONNEAU, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER.

**Pouvoirs :** Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Christine CRESTOIS à Kathia VIEL / Evelyne CHAUVEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

**Versement d'une subvention d'équilibre au CIAS  
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

SSOS IAM A S SSOS IAM A S  
SSOS IAM A S

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

ESOS IAN 31

Envoyé en préfecture le 24/05/2022  
Reçu en préfecture le 24/05/2022  
Affiché le **24 MAI 2022**  
ID : 085-200023778-20220519-DL\_2022\_04\_02-DE

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire qu'au Budget Primitif 2022, une subvention au profit du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) a été inscrite à hauteur de 2 601 642 €.

Afin de verser cette somme au plus près des besoins du CIAS, il est proposé que celle-ci le soit sous forme d'acomptes, avec un solde qui serait défini en fin d'exercice pour être ajusté au plus près des besoins.

Le calendrier de versement pourrait être le suivant :

- un million d'euros (1 000 000 €) à l'appui de la présente délibération,
- un million d'euros (1 000 000 €) au 1<sup>er</sup> août ;
- le solde en fin d'année dans la limite de six cent un mille six cent quarante-deux euros (601 642 €), au vu des besoins du CIAS apparaissant au compte administratif prévisionnel.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5216-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2015-4-01 du 25 juin 2015, approuvant la création d'un Centre Intercommunal d'Actions Sociales,

Vu la délibération n°2021-8-03 du 16 septembre 2021 portant notamment définition de l'action sociale d'intérêt communautaire et transfert de l'action sociale au Centre Intercommunal d'Actions Sociales,

Vu la délibération n° 2022-03-10 du 7 avril 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 avril 2022,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de verser une subvention de manière échelonnée au CIAS afin de l'ajuster au plus près de ses besoins réels,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1** : d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre au budget CIAS d'un montant maximum de 2 601 642 € ;

**Article 2** : d'approuver le calendrier de versements suivant :

- 1 000 000 € à l'appui de la présente délibération,
- 1 000 000 € au 1<sup>er</sup> août,
- Le solde en fin d'exercice au vu des besoins du CIAS et dans la limite de 601 642 € ;

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de l'affichage le : **24 MAI 2022**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : **24 MAI 2022**

**24 MAI 2022**

Givrand, le 24 mai 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).